

COMMUNE DE LARNAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18-07-2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 18 juillet à 19h00 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Gérard ROBERTON maire.

Etaient présents : Mr ROBERTON Gérard, Mme BELLE Céline, Mme MORCEL Emmanuelle, Mr NODIN Cyril, Mr BOUCHARDON Jean-Christophe, Mr ROUDIER Romain, Mme GLEYSE Isabelle, Mr Cyril LAURENT, Mme VILLOT Aurélie, Mr CALLET Cédric, Mme BUIT Catherine, Mme PERRIN Anne

Etaient excusés : Mme DURAND Eliane a donné pouvoir à Mr ROBERTON Gérard ; Mr FLANDIN Nicolas a donné pouvoir à Mr BOUCHARDON Jean-Christophe

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle MORCEL

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 14

Date de convocation : 11-07-2024

I-Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte de rajouter « la demande de crédit à court terme » à l'ordre du jour.

II-Affaires soumises à délibération

D020-2024 – REVISION DES LOYERS 2024

A compter du 01 juillet 2024, après révision selon l'indice de référence des loyers (143.46), les loyers sont les suivants :

Locataire	Loyer actuel	Nouveau loyer
Bernadette BELLIER (Logement la Bouvate)	350.34 €	362.60 €
Josiane MORAS (Logement ouest de l'école)	394.56 €	408.37 €

Le conseil municipal à l'unanimité valide les loyers.

D021-2024 – DM 02

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Imputations	Ouvert	Imputations	Ouvert
R F 002	- 4 243.87 €	D I 21/2135/265	- 3 000.00 €
R F 74111	+ 4 243.87 €	D I 040/2181/219	+ 3 000.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité valide les écritures comptables.

D022-2024 – RENOUELEMENT DE PRESTATAIRE EN FOURNITURES DE REPAS RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'actuel marché de fourniture de repas pour le restaurant scolaire prend fin au 01-09-2024. Un appel d'offre a été mis en place.

Après analyse des offres, c'est donc l'entreprise SHCB à St Quentin Fallavier qui est retenue.

Ce prestataire assurera sa prestation à compter du 01-09-2024.

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents

Le conseil municipal valide ce choix et autorise le maire à signer le marché.

D023-2024 – CREDIT A COURT TERME TAUX FIXE EN ATTENTE DE SUBVENTIONS OU FCTVA ANNULEE LE 25-07-2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de contracter un prêt relais dans l'attente du versement des subventions ou du FCTVA concernant les travaux qui viennent d'être effectués.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de cette offre,

Le montant nécessaire est évalué à 150 000 €.

La durée d'amortissement est fixée à 12 mois

Le taux d'intérêts à 3.82 %

Frais de dossier à 200 €

Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)

Périodicité des intérêts : intérêts annuels payables à terme échu

Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité. Un remboursement anticipé partiel avant le débloqué total empêche l'utilisation du solde disponible.

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal valide cette offre et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est.

D02-2024 – CREDIT A COURT TERME TAUX FIXE EN ATTENTE DE SUBVENTIONS OU FCTVA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de contracter un prêt relais dans l'attente du versement des subventions ou du FCTVA concernant les travaux qui viennent d'être effectués.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de cette offre,

Le montant nécessaire est évalué à 150 000 €.

La durée d'amortissement est fixée à 12 mois

Le taux d'intérêts à 3.66 %

Frais de dossier à 150 €

Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)

Périodicité des intérêts : intérêts annuels payables à terme échu

Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité. Un remboursement anticipé partiel avant le débloqué total empêche l'utilisation du solde disponible.

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal valide cette offre et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est.

III – Affaires non soumises à délibération

Rapport des commissions

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Bastien BLAISE a déposé en mairie le 18 juillet 2024 sa lettre de démission.

Fin de séance à 19h45

Le Maire
Gérard ROBERTON



La secrétaire de séance
Emmanuelle MORCEL



